



Comment pouvoir vivre en france

Par **tristaline**, le **26/10/2010 à 01:32**

Bonsoir tout le monde,rnrnJe suis marocaine divorcée avec un petit garçon de deux ans, je vais venir en France pour une petite formation de travail. Je pense rester après cette formation de courte durée car dans mon pays j'ai vraiment beaucoup de problèmes avec ma famille. Et même si je suis diplômée avec une carrière intéressante, j'aimerais changer de vie et m'éloigner pour pouvoir tout simplement vivre et éduquer mon fils tranquillement.rnrnVoilà. Je voudrais bien savoir si je reste comment je pourrais régulariser ma situation, dans combien de temps et si j'y arrive comment pourrais-je faire venir mon enfant auprès de moi.rnrnMerci de me donner des réponses, je serais très reconnaissante.

Par **tristaline**, le **26/10/2010 à 11:27**

Bonjour,rnrnJe crois pas que c'est une réponse a ma question.rnrnMerci

Par **chris_idv**, le **26/10/2010 à 14:52**

Bonjour,rnrnL'idéal pour vous serait de mettre à profit votre temps libre à l'issue de votre courte formation en France pour décrocher des entretiens en vue d'obtenir une promesse d'embauche en CDI.rnrnEn fonction de votre parcours professionnel préalable cela peut être assez simple si votre profession est extrêmement recherchée en France ou malheureusement pour vous quasiment impossible dans le cas contraire.rnrnSur la base de votre promesse d'embauche il vous faudra ensuite obtenir un logement compatible avec les normes en vigueur pour vous héberger, vous et plus tard votre enfant.rnrnMunie de votre lettre d'engagement et

d'un justificatif de logement vous pourrez solliciter un visa de travail long séjour.rnrnUne fois en poste en France vous pourrez solliciter le regroupement familial afin que votre fils puisse vous rejoindre.rnrnCela peut paraître long et compliqué au premier abord mais des milliers de personnes suivent ce parcours avec succès chaque année.rnrnUne autre option consisterait à vous marier avec un Français, ou un étranger titulaire d'une autorisation de séjour en France (et à rester mariée...). Néanmoins je vous déconseille très fortement cette option si elle n'est dictée que par une motivation purement migratoire. rnrnCordialement,

Par **tristaline**, le **27/10/2010** à **00:12**

Bonsoir,rnrnJe vous remercie beaucoup pour toutes ces explications. Je suis très reconnaissante.